Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260227-DELIB19_022026-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 16 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents** : 13 **Votants** : 14

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 27 février à 18 Heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Présents : M LE FRANC Georges, Mme BOUTIER Jocelyne, M. JOUAN Michel, Mme PHILIPPE Fanny, M. MAHEO Thomas, M.BOISDRON Michel, Mme BUZULIER Marie-Paule, M.HAMON Daniel M.DONNIO Patrick, Mme LE GALLO Véronique, M. JEGLOT Franck, Mme GAUTHIER Christelle, M. BRIAND Samuel,..

Absente excusée : Mme RIBEIRO Charlène donnant pouvoir à M. Michel JOUAN

Absente : Mme GOOSSAERT Catherine

Ouverture de la séance à 18 heures 10

Secrétaire de séance : Mme Véronique LE GALLO

Délibération 2026-019

PARCELLE AD N° 125 -ABATTAGE DE LA HAIE : DEVIS

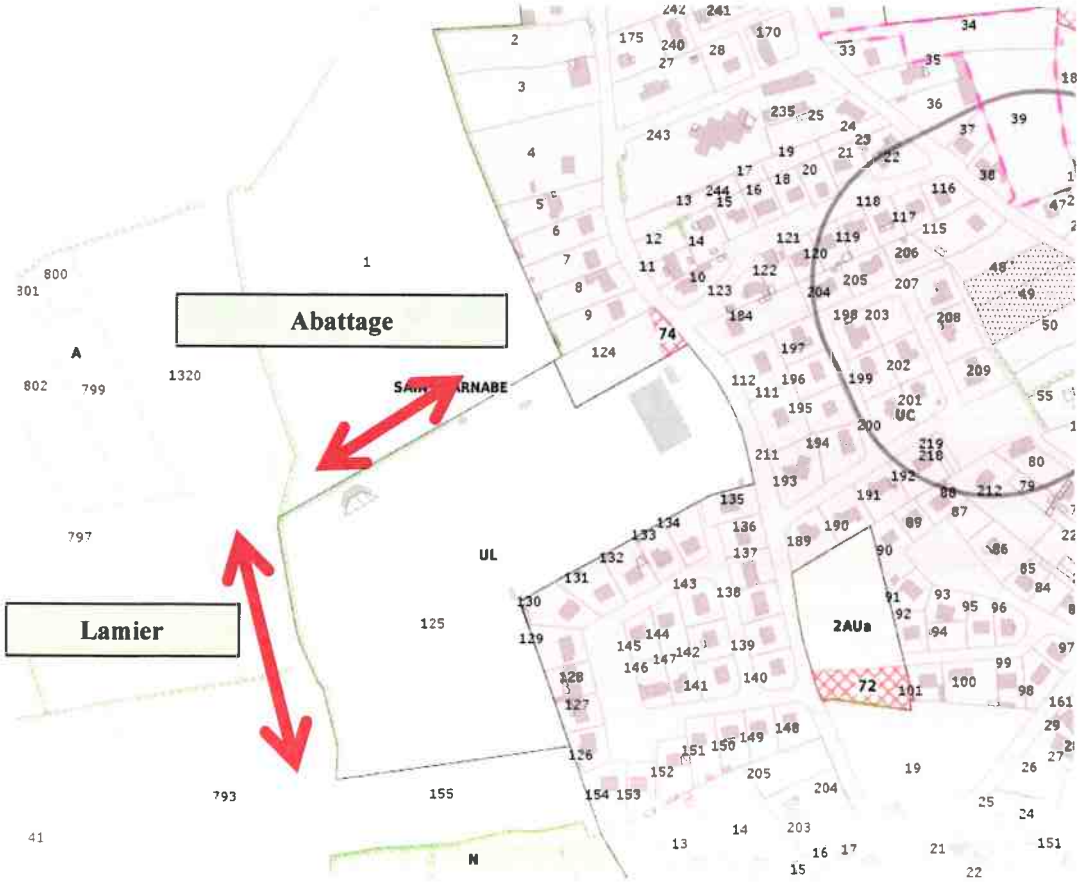
Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire, en terme de sécurité, sur la parcelle AD N°125 de procéder à de l'abattage d'arbres et passage du lamier. Il indique que cette haie est identifiée dans le PLUI et qu'une déclaration Préalable sera à effectuer avant les travaux. Pour ce faire, une visite du service environnement de Loudéac Communauté a eu lieu le 9/02/2026.

■Derrière les tribunes : abattage et replantation
Listes d'essences préconisées par Loudéac Communauté pour la replantation au stade :
a. Arbustes : Charme, Viorne, Cornouiller mâle, Erable champêtre
b. Arbres : Tilleul, Chêne chevelus, Merisier
Devis COURTEL : 1 800 € TTC

Concernant le choix des essences, il sera finalement replanté une haie de sapin afin d'éviter que les feuilles des essences préconisées ci-dessus envahissent les terrains de football et gênent l'entretien de ceux-ci.

■Derrière terrain d'honneur : passage du lamier
Devis TP DE KERPEDRON : 3 312,00 € TTC

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260227-DELIB19_022026-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le devis COURTEL d'un montant de 1 800 € TTC et le devis TP DE KERPEDRON d'un montant de 3 312,00 € TTC ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La Secrétaire de séance,
Véronique LE GALLO

Pour extrait conforme
Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE
R.F.
22600